

Tri-Lawn®

Fongicide de biocontrôle contre les maladies des gazons de graminées et cultures ornementales

Utilisable en Agriculture Biologique.



Propriétés

Tri-Lawn® est un fongicide de biocontrôle à base de spores de *Trichoderma atroviride*, souche I-1237. Ce champignon antagoniste a été sélectionné pour son spectre d'action contre certains champignons pathogènes des gazons de graminées et des cultures florales, et pour sa capacité à se développer rapidement, y compris à basse température. Tri-Lawn® est autorisé contre *Microdochium nivale* sur gazons de graminées et contre les fusarioses sur cultures florales

Mode d'action

Tri-Lawn® est un fongicide de biocontrôle utilisable en agriculture biologique conformément à la réglementation en vigueur. Il contient des spores de *Trichoderma atroviride*, souche I-1237. Ce champignon antagoniste a été sélectionné pour son spectre d'action contre certains champignons pathogènes des gazons de graminées et des cultures florales.

Tri-Lawn® a la particularité de croître rapidement pour occuper l'espace du sol, que le pH soit acide, neutre ou alcalin.

Tri-Lawn® fonctionne grâce à une combinaison de modes d'action. Il agit essentiellement par compétition spatiale et nutritive mais aussi par antibiose et mycoparasitisme. L'ensemble de ces mécanismes permet de contrôler efficacement les champignons pathogènes présents dans le sol, y compris à des températures froides.

EPI : se référer à l'étiquette du produit.

UNE SOLUTION DE BIOCONTRÔLE

Tri-Lawn® s'utilise dans un programme avec des fongicides conventionnels, une fertilisation adaptée et des biostimulants. L'objectif du programme est de contrôler le risque pathogène tout en réduisant les IFT (Indices de fréquence de traitement).

La clé de la réussite dans l'utilisation de solutions comme Tri-Lawn® réside dans le fait de gérer les équilibres dans le sol entre *Trichoderma atroviride*, souche I-1237 et les champignons pathogènes pour éviter le développement excessif de ces derniers. Se rapprocher de votre technicien COMPO EXPERT pour construire un programme associant judicieusement Tri-Lawn® avec des biostimulants et une fertilisation adaptée.

CONSERVATION

Tri-Lawn® est un produit vivant. Il se conserve 9 mois à partir de la date de fabrication à température ambiante, ou 18 mois s'il est stocké à 5°C.

USAGES AUTORISÉS

Cultures	Maladies	Dose	Nombre max. d'applications. Intervalle mini entre les applications.	Stade d'applications/ DAR	ZNT aqua	DSR
Gazons de graminées*	Fusarioses, helminthosporioses, pyriculariose	5 Kg/ha	2 - 14-28 jours	Non concerné DAR : Non concerné	5 m	3 m
Cultures florales	Fusarioses	5 Kg/ha	1/an (plantation – semis – repiquage-rempotage)	Non concerné DAR : Non concerné	5 m	3 m

* Usage autorisé dans le cadre de l'article 53.

NB : nous rappelons que toute utilisation pour un usage non autorisé à la vente et non conforme à nos préconisations est interdite.

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL
NE PAS ISOLER OU DÉFORMULER. NE PAS MULTIPLIER.

Fiche de données de sécurité disponible sur :
www.quickfds.com

Recommandations d'emploi

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Remplir la cuve du pulvérisateur au 2/3 du volume d'eau nécessaire à l'application. Mettre l'agitation en marche puis verser lentement dans la cuve, la dose de Tri-Lawn® nécessaire. Compléter le remplissage de la cuve avec de l'eau. Maintenir l'agitation jusqu'à la fin de l'application.

Conseils d'application

Réaliser l'application dans les 12 heures (maximum) qui suivent la préparation de la bouillie.

Appliquer le produit sur un sol frais, de préférence après avoir « ouvert » le green avec une aération (spikes, verticutting, groomers etc.) Il est conseillé d'irriguer dans les 4 heures qui suivent le traitement. Après l'application, veiller à bien rincer et nettoyer le pulvérisateur. Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Compatibilités

Tri-Lawn® est compatible avec la plupart des engrais de la gamme COMPO EXPERT. Effectuer des tests physico-chimiques et biologiques préalables à toute application sur la surface à traiter.

Ne pas mélanger Tri-Lawn® dans une même bouillie avec des produits fongicides.

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides officiels de bonnes pratiques.

COMPOSITION : 100 millions (10⁸) UFC de *Trichoderma atroviride* souche I-1237 par gramme de produit.

Formulation : Poudre mouillable (WP).

Classification du produit : sans classement.
Produit utilisable en agriculture biologique conformément à la réglementation en vigueur et produit conforme au NOP.



Carton de 2 sachets de 2,5 Kg

IMPORTANT Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises.

Tri-Lawn® - AMM N° 2160686 (détenteur de l'AMM : AGRAUXINE - 7 avenue du Grand Périgné - 49070 Beaucouzé, France)
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection du visage.
P261 : Eviter de respirer les poussières/brouillards.

Délai de rentrée : 6 heures pour un usage en plein air. 8 heures sous abri ou, en cas de rentrée plus précoce porter un demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN 143) de classe P3. SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau. Mesure de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé « Protection de l'opérateur et du travailleur ». Contient du *Trichoderma atroviride*. Peut entraîner une réaction de sensibilisation. Ne pas utiliser par des personnes fortement immunodéprimées ou sous traitement immunosuppresseur. Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement ®marque déposée Agrauxine